

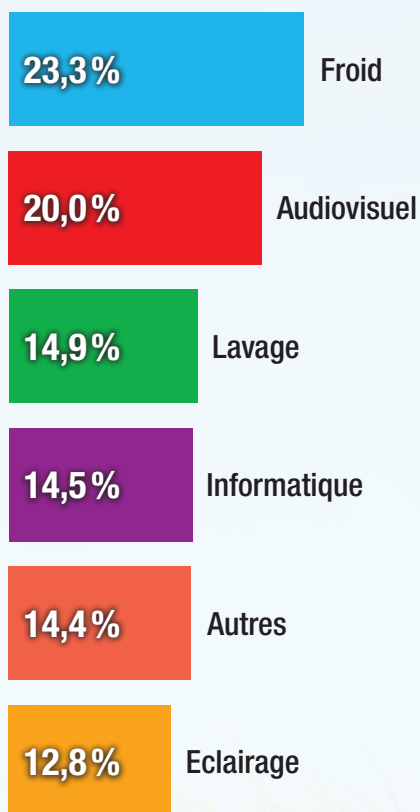


Des astuces pour faire des économies d'énergie

Aujourd'hui, la consommation électrique d'un ménage français, hors chauffage et eau chaude, est en moyenne de 3 200 kWh/an.

L'efficacité énergétique de nos équipements électriques s'améliore régulièrement et pourtant, notre consommation d'électricité ne cesse d'augmenter.

Répartition par usage des consommations moyennes électriques*



* hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson – Source : ADEME;

ASTUCE N°1

Privilégiez les équipements bien classés sur l'étiquette énergie

Cette étiquette est obligatoire pour les plus gros appareils électroménagers et vous informe sur leurs performances énergétiques.

3 avantages d'un appareil hautement classé :

- consomme de 20 à 50 % d'énergie en moins
- durée de vie généralement plus élevée
- moins consommer, c'est moins polluer !



ASTUCE N°2

Attention aux veilles de vos appareils



Certains appareils électroménagers sont équipés de veille qui consomme de l'électricité, que l'appareil fonctionne ou non.

Pensez à débrancher votre petit électroménager programmable (cafetière, machine à pain etc.) qui possède généralement une veille cachée.

ATTENTION : Les veilles de vos lave-linge et lave-vaisselle sont souvent connectées à la détection des fuites d'eau. Il n'est donc pas judicieux de les débrancher.

INFO PRATIQUE



COUPON DÉTACHABLE

Lors de vos règlements par chèque, merci de nous retourner le coupon détachable mentionnant votre nom, n° client, le montant dû, etc... **et non** la partie indiquant les coordonnées de SICAE EST. ■

Vigilance lors de la relève de vos compteurs

Les releveurs de SICAE EST sont identifiables par leurs tenues de travail et disposent d'une carte d'identité professionnelle qui peut vous être présentée sur simple demande de votre part.

Ils ne sont ni habilités à percevoir des règlements de factures, ni à effectuer d'éventuels remboursements ou interventions techniques.



Démarchage abusif

Plusieurs de nos clients nous ont informés que des sociétés se présentent comme partenaires SICAE EST ou même comme agents SICAE EST afin d'obtenir un rendez-vous. **Surtout, n'acceptez pas...**

Nous vous informons que SICAE EST ne transmet à aucune entreprise vos données personnelles ou vos consommations électriques.

Aucune société n'effectue de démarchage pour le compte de SICAE EST.

Nous vous invitons à la plus grande prudence et nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de rétractation dans le cas où vous auriez souscrit un contrat que vous souhaitez annuler.

N'hésitez pas à nous tenir informés par téléphone au **03 84 96 81 00** ou sur contact.vesoul@sicae-est.com. ■

Sous les lignes, prudence !



Malgré d'importants efforts d'enfouissements des réseaux, les lignes aériennes, basse ou haute tension, risquent de subsister encore dans les années à venir.

Tout contact avec ces ouvrages, lors d'activité de loisirs (canne à pêche, cerf-volant, taille des arbres) ou professionnelles (irrigation, agriculteurs, travaux publics) peuvent avoir des conséquences dramatiques.

MESURE DE PRUDENCE : Ne vous approchez pas des lignes électriques et considérez qu'un fil, même tombé à terre, peut être sous tension. ■

Les compteurs communicants

Vous êtes nombreux à nous poser des questions concernant la mise en place prévue des compteurs « communicants ».

Sachez que le déploiement de ces compteurs sur les communes desservies par SICAE EST débutera qu'à partir du 2^e semestre 2018.

Ce nouveau compteur vous permettra de suivre au jour le jour vos consommations électriques. Vous pourrez ainsi avoir une meilleure maîtrise en repérant les moments de surconsommation ou en constatant les effets de vos actions d'économie d'énergie. ■